



AVIS D'APPEL – APPEL EN MATIÈRE DE PARRAINAGE
Paragraphe 63(1) de *la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

DÉLAI : Vous devez remettre à la Section d'appel de l'immigration (SAI) le présent avis d'appel et une copie de la lettre de refus de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) qui contient les motifs du refus. Le greffe de la SAI doit **recevoir** ces documents au plus tard **TRENTE (30) JOURS** suivant la date à laquelle vous avez reçu la lettre de refus de CIC.

À REMPLIR PAR L'APPELANT (LE RÉPONDANT)

Je, _____, _____, (appelant)
[NOM] [PRÉNOM ET DEUXIÈME PRÉNOM]

interjette appel du refus opposé à la demande parrainée de visas de résidence permanente faite par les personnes suivantes :

:

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM ET DEUXIÈME PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ AVEC MOI	DATE DE NAISSANCE [jj-mm-aa]
_____	_____	_____	____/____/____
_____	_____	_____	____/____/____
_____	_____	_____	____/____/____
_____	_____	_____	____/____/____
_____	_____	_____	____/____/____
_____	_____	_____	____/____/____
_____	_____	_____	____/____/____

Cocher la case appropriée :

Je choisis la langue suivante pour mon appel : le français l'anglais

J'ai besoin d'un interprète lors de la procédure (langue et dialecte s'il y a lieu): _____.

MON ADRESSE :

_____ [Numéro et rue] _____ [N° d'app.] _____ [Ville] _____ [Province] _____ [Code Postal]

N° de téléphone (domicile) : _____ - _____ (travail) : _____ - _____
[Ind. rég.] [Ind. rég.]

N° de télécopieur (domicile) : _____ - _____ (travail) : _____ - _____
[Ind. rég.] [Ind. rég.]

CONSEIL :

Vous avez le droit de vous faire représenter par un conseil, à vos frais. Si vous décidez de retenir les services d'un conseil qui vous représentera contre rémunération ou une autre forme de rétribution, le conseil doit être membre en règle du barreau d'une province (y compris les avocats et les assistants juridiques), de la Chambre des notaires du Québec ou du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC). Si vous avez retenu les services d'un conseil, veuillez remplir la section ci-dessous. Si vous comptez retenir les services d'un conseil ultérieurement, vous devrez transmettre à la SAI, par écrit et sans délai, les coordonnées de votre conseil (nom, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur, adresse électronique, numéro de membre et nom de l'organisation dont il fait partie).

Est-ce que le conseil qui vous représente en l'espèce le fait contre rémunération ou une autre forme de rétribution?

NON OUI

J'AUTORISE LA PERSONNE SUIVANTE À ME REPRÉSENTER COMME CONSEIL :

Nom : _____ Profession: _____
[M. M^{me} M^{lle}]

Cabinet d'avocats ou société : _____

[Numéro civique et rue] [N° d'app.] [Ville] [Province] [Code Postal]

N° de téléphone : _____ - _____ N° de télécopieur : _____ - _____
[Ind. rég.] [Ind. rég.]

Adresse électronique : _____ Numéro de membre : _____

(cocher l'une des cases suivantes)

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)
 OU

Avocat, parajuriste/notaire (*Province*): _____

IMPORTANT : SI VOS COORDONNÉES OU CELLES DE VOTRE CONSEIL CHANGENT :

Vous devez immédiatement aviser par écrit la SAI de tout changement apporté à vos coordonnées ou à celles de votre conseil.

Veuillez communiquer directement avec le greffe de la SAI qui dessert la province ou le territoire où vous résidez (voir les instructions ci-jointes concernant les adresses).

RÉSERVÉ AU BUREAU
REÇU LE :

IMPORTANT : – En vertu du paragraphe 168(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la SAI peut prononcer le désistement de votre appel si vous ne comparez pas à l'audience, si vous ne communiquez pas avec la SAI sur demande ou si vous ne fournissez pas les renseignements exigés par la SAI (par exemple, votre adresse la plus récente).

<p>_____ Signature de l'appelant</p> <p>J'ai annexé copie de la lettre de refus que j'ai reçue le _____ <small>[jour / mois / année]</small></p> <p>Signé à _____ le _____ <small>[ville] [jour / mois / année]</small></p>
--